

**AVIS PUBLIC**

**ANNONÇANT L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE AUX FINS  
DE LA CONSULTATION SUR LE PROJET DE  
RÈGLEMENT NUMÉRO 438**

À toutes les personnes intéressées par le projet de Règlement numéro 438 régissant la démolition des immeubles.

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné comme suit :

- 1) Lors de la séance ordinaire tenue le 21 février 2022, le conseil municipal a adopté le projet de Règlement numéro 438 régissant la démolition des immeubles.
- 2) Le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation en conformité avec la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, pour le projet de Règlement numéro 438, le lundi 21 mars 2022 à 19h, à la salle du conseil municipal du Centre culturel et communautaire de la Pointe-Valaine situé au 85, rue d'Oxford, à Otterburn Park.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil municipal expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

- 3) L'objet dudit projet de Règlement numéro 438 est d'octroyer le mandat au comité d'étude des demandes d'autorisation de démolition d'accepter ou de refuser les demandes visant une autorisation de démolir un immeuble assujéti audit règlement, de fixer les conditions nécessaires à l'émission d'un certificat d'autorisation de démolir, d'approuver un programme préliminaire de réutilisation du sol dégagé et d'exercer tout autre pouvoir que lui confère ledit règlement.
- 4) Le projet de Règlement numéro 438 n'est pas susceptible d'approbation référendaire et ne doit pas être approuvé par les personnes habiles à voter.

**DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 23 FÉVRIER 2022**

Me Julie Waite, greffière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE**

Je, soussignée, greffière de la Ville d'Otterburn Park, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 23 février 2022 et affiché au bureau du greffe, à l'hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le Règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville d'Otterburn Park.



---

Me Julie Waite, greffière